

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2010

Mairie de SAINT-CLAIR

L'an deux mil dix et le huit du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

ETAIENT PRESENTS : Mmes CHAPUIS C, DUMAS C, VALLA-BEGOT C,
Ms GIRARD R, GRENIER J, TARDY G, SABATIER R,
CELETTE R, SPEISSMANN J.P, MOUSTIER P, ROUX J.F,
SAUVAYRE G, LARGERON J, MILLOT P.

POUVOIRS : Christine POTIN donne pouvoir à Georges SAUVAYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur SABATIER René, Maire, préside la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 04 février 2010 est adopté à l'unanimité.

1°/ LOYER AUBERGE

Monsieur le Maire explique que suite à quelques difficultés, l'Auberge La Moustache Gourmande demande une aide financière exceptionnelle. Le Maire propose d'annuler le loyer du mois de janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'annulation du loyer du mois de janvier 2010.

2°/ INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Du fait de l'augmentation de la population la commune a changé de strate, il convient de définir les indemnités correspondantes à la strate de population : communes de plus de 1 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le Maire recevra une indemnité de 80 % du taux et les quatre adjoints percevront chacun une indemnité de 50 % du taux, suivant le barème fixé par l'article L 2123 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales, pour la strate de population correspondant à celle de la commune.

3°/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – ANNEE 2009

Vu les comptes de gestion du receveur de l'année 2009 du budget principal, budget assainissement, budget ZAC et du budget CCAS dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative 2009.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion du receveur pour l'année 2009 et autorise le Maire à les signer.

4°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2009, il énonce chapitre par chapitre les dépenses et recettes exécutées au cours de l'année 2009, à la fois pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	550 484,39 €
- Recettes	709 770,50 €

Section d'investissement :

- Dépenses	438 351,99 €
- Recettes	431 712,06 €

BUDGET ZONE ARTISANALE

Section de fonctionnement :

- Dépenses	
- Recettes	17 504,13 €

Section d'investissement :

- Dépenses	
- Recettes	27 810,00 €

BUDGET CCAS

Section de fonctionnement :

- Dépenses	3 484,00 €
- Recettes	4 120,71 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

- Dépenses	73 076,58 €
- Recettes	69 704,59 €

Section d'investissement :

- Dépenses	19 214,58 €
- Recettes	12 323,69 €

Après l'exposé de ces différents comptes et considérant que les résultats sont identiques à ceux du Comptable du Trésor, Monsieur le Maire se retire comme la loi l'exige, Monsieur Roland GIRARD, doyen de l'assemblée fait procéder au vote. A l'unanimité, le compte administratif 2009 est approuvé et signé.

5°/ AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter au compte 1068 en section d'investissement :

Au budget principal : la somme de	109 504,10 €
Au budget ZAC : la somme de	17 504,13 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté :

Au budget CCAS : la somme de	1 389,70 €
Au budget principal : la somme de	85 676,34 €

6°/ VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DE 2010 DE LA TAXE FONCIERE ET DE LA TAXE D'HABITATION

Afin de ne pas alourdir les charges des familles, et après avoir comparé les impositions des communes voisines de même importance, Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, propose de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour l'année 2010.

- Taxe d'habitation : 10,62 %
- Foncier bâti : 14,47 %
- Foncier non bâti : 74,12%

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Ensuite il est présenté le budget communal et les budgets annexes qui s'équilibrent comme indiqué ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL 2010

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges exceptionnelles	4 500,00 €
Charges à caractère général	134 430,00 €
Charges de personnel	231 880,00 €
Dépenses imprévues	3 191,18 €
Virement à la section d'investissement	200 000,00 €
Autres charges de gestion courante	79 700,00 €
Charges financières.....	74 697,70 €
Opération d'ordre.....	32 566,01 €
TOTAL	760 964,89 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté	85 676,34 €
Remboursement sur rémunération, personnel.....	9 899,04 €
Travaux en régie	40 000,00 €
Produits des services	14 130,00 €
Impôts et taxes	365 664,83 €
Dotations et participations	202 880,00 €
Autres produits gestion courante	30 000,00 €
Produits exceptionnels	12 714,68 €
TOTAL	760 964,89 €

Section d'investissement – Dépenses

Amortissement.....	12 264,68 €
Solde d'exécution	107 928,10 €
Dépenses imprévues	192,84 €
Travaux en régie	40 000,00 €
Remboursement d'emprunts	117 174,69 €
Immobilisations incorporelles.....	6 000,00 €
Immobilisations corporelles.....	44 502,00 €
Immobilisations en cours	236 000,00 €
Subvention d'équipement versée	6 008,80 €
TOTAL	570 071,11 €

Section d'investissement – Recettes

Virement à la section de fonctionnement.....	200 000,00 €
Dotations Fonds divers, réserves	131 905,10 €
Subvention d'investissement	85 350,00 €
Opérations d'ordre entre section.....	32 566,01 €
Emprunt	120 000,00 €
Dépôt et cautionnement reçus.....	250,00 €
TOTAL	570 071,11 €

BUDGET CCAS 2010

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général	3 000,00 €
Dépenses imprévues	489,70 €
TOTAL	3 489,70 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté	1 389,70 €
Dotations et participations	2 000,00 €
Produits et services	100,00 €
TOTAL	3 489,70 €

BUDGET ZAC 2010

Section de fonctionnement – Dépenses

Virement à la section investissement.....	6 500,00 €
TOTAL	6 500,00 €

Section de fonctionnement – Recettes

Produits des services.....	1 500,00 €
Autres produits gestion courante	5 000,00 €
TOTAL	6 500,00 €

Section d'investissement – Dépenses

Solde d'exécution d'investissement reporté	28 243,22 €
TOTAL	28 243,22 €

Section d'investissement – Recettes

Virement à la section de fonctionnement.....	6 500,00 €
Dotations Fonds divers, réserves	17 504,13 €
Emprunts reçus	4 239,09 €
TOTAL	28 243,22 €

Vote des subventions : subventions à des organismes de droit privé :

Association des Maires.....	85,00 €
Maires d'Ardèche	262,00 €
ACCA	130,00 €
ADAPEI Section Nord	100,00 €
Association Haut Vivarais	260,00 €
Deume Basket.....	500,00 €
Etape + Collectif 31	200,00 €
FNACA.....	100,00 €
L'Oiseau lire.....	100,00 €
Le Club des Heureux de vivre	100,00 €
Sou des écoles.....	460,00 €
Sou des écoles (classe équitation).....	360,00 €
Sou des écoles (goûter Noël).....	210,00 €
Tennis club	200,00 €
Terre des hommes.....	100,00 €
Aurore sportive	120,00 €
Participation classe découverte.....	850,00 €
Main tenant.....	50,00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2010 ainsi que les budgets annexes à l'unanimité.

8°/ EMPRUNTS

Il est énuméré au Conseil Municipal les travaux à effectuer (voirie, parkings, cimetière...)

Ceux-ci nécessitent de contracter un emprunt.

Après avoir fait une étude comparative des offres, il est proposé de contracter auprès du Crédit Agricole Centre-Est un emprunt aux conditions financières suivantes :

- Montant : 120 000 €
- Durée : 180 mois
- Taux fixe : 3,74 %
- Commission d'engagement : 0
- Fréquence : annuelle
- Montant de l'échéance : 13 247,05 €

Il est également proposé l'ouverture d'une ligne de crédit consolidable de 50 000 € auprès de la même banque, afin de couvrir, si nécessaire, le montant de la TVA relatif aux travaux à réaliser.

Le taux est : T4M, assorti d'une marge de 0,90 % (total du taux annuel en mars 2010 : 1,23%)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses propositions, et après en avoir délibéré, décide de recourir aux financements ci-dessus exposés, pour l'emprunt et la ligne de crédit consolidable, et de retenir les offres du Crédit Agricole Centre Est. Il autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tous documents relatifs à ces dossiers. Adopté à la majorité (1 abstention.)

9°/ CESSION DE TERRAIN – Lieudit la Sagne

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a lieu de procéder à la régularisation de voirie publique communale au lieudit La Sagne (cession + erreur cadastral.) Cette disposition entraîne la cession gratuite d'une parcelle de terrain N° 2118 section A, d'une contenance de 260 m² appartenant à Monsieur Alain ARTRU.

Un acte administratif doit être dressé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme à signer cet acte ainsi que tout document s'y rapportant

10°/ ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDECHE

Christelle DUMAS soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

Le Comité Syndical a approuvé l'adhésion des communes de VEAUNES par délibération N°261/2009 du 6 octobre 2009 et de THORRENC par délibération N°272/2010 du 14 janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes de VEAUNES et de THORRENC au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

11°/ QUESTIONS DIVERSES

Chrystel VALLA-BEGOT fait le compte rendu de la réunion de l'Animation économique du bassin d'Annonay qui avait lieu le 06 avril 2010.

Présentation du rassemblement des voitures anciennes le 17 avril 2010 à 8 heures 30 à SAINT-CLAIR.

Roland GIRARD fait le point sur les travaux à engager.

Consultation des entreprises pour la construction du mur cimetière et réfection chaussée entre RD 820 et le Pelou.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 27 mai 2010 à 20 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 30.